YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2005

DELIBERATION N° 2005/03/863

OBJET : Aménagement d'un chenil - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de réaménager le chenil,

CONSIDERANT que le Conseil Général de l'Essonne peut apporter une aide financière à la construction de box de pré-fourrière,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de réaménagement du chenil,

SOLLICITE le Conseil Général de l'Essonne pour l'attribution d'une subvention au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
17 MARS 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 17-3-05
et de la publication le 18-3-05
Le Maire,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE